



Ordonnance de télécom CRTC 2005-333-1

Ottawa, le 27 septembre 2005

Erratum

L'ordonnance de télécom CRTC 2005-333, 23 septembre 2005, est remplacée par ce qui suit :

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	6892 6892A	le 19 août 2005 le 24 août 2005
Bell Canada	6893	le 25 août 2005
Sogetel inc.	123	le 24 août 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>